



CONSEIL MUNICIPAL

Séance 16 septembre 2025

Le Conseil municipal, présidé par M. Jean-Eudes Gautrot (Libertés et Justice sociale – Vert'libéraux (LJS-PVL) commence par l'assermentation de Mme Astrid Rico-Martin (Le Centre), Conseillère municipale, en remplacement de M. Nicolas Vernaz, démissionnaire, et de M. Alain de Kalbermatten, en qualité de suppléant du groupe Le Centre.

M. Yves Mesot (Socialistes-Vert.e.s) demande d'ajouter, à l'ordre du jour, une motion déposée par son groupe allié au LJS-PVL, pour le réaménagement des préaux des écoles. M. Yves Monnat déclare que le PLR, comme d'autres partis, ne souhaite pas entrer en matière sur cette motion et propose de la changer en question écrite à laquelle il sera répondu lors du prochain Conseil municipal. Selon le vote, la mise à l'ordre du jour de la motion est acceptée avec 15 voix pour, 7 contre et 2 abstentions.

Le bureau du Conseil municipal communique la réception de divers courriers

Trois d'entre eux émanent de riverains et de l'association de quartier Veyrier-Rasses-Marais concernant la requête en autorisation de construire de quatre bâtiments d'habitat groupé route de l'Uche, à laquelle ils s'opposent. L'association des propriétaires forestiers ForêtGenève a informé le bureau du Conseil municipal qu'elle souhaite être auditionnée par la commission adéquate au sujet du remplacement de l'actuelle chaudière à bois, par du pellet, à l'école de Bois-Gourmand, dans le cadre des travaux projetés. Enfin, dans un dernier courrier, un habitant du chemin des Beaux-Champs souligne «le manque de volonté politique pour la protection des riverains, face aux nuisances du chantier des Grands Esserts».

Lors des communications du Conseil administratif,

M. Jean-Marie Martin (Le Centre), répond à des questions de M. Cédric Zufferey et M. Mesot, posées lors du dernier Conseil municipal. Peu utilisées, les toilettes pour chiens du parc de la Mouille seront supprimées, d'autant qu'il est prévu de déplacer le portail pour laisser un accès aux véhicules du service des Routes et espaces verts.

La livraison de pellets dans le préau de l'école de Grand-Salève se fait le mercredi après-midi. Lorsque le prestataire arrivait plus tôt, il stationnait devant l'école. Sans délai, les services de la mairie sont intervenus pour lui indiquer un autre lieu de stationnement.

Plusieurs Conseillers municipaux ont sollicité le Conseil administratif au sujet du panneau 60 km/h qui se trouve entre le n°180 de la route de Veyrier et le carrefour du stand de tir.

La commune avait émis, à l'époque, un préavis favorable sous deux conditions : la mise à 50 km/h sur toute la route de Veyrier et à 40 km/h devant l'école et la crèche. Toutefois, l'Office cantonal des transports (OCT) a modifié le préavis «en favorable sous réserve» ; ce qui n'est pas légalement contraignant. La commune a demandé un nouvel arrêté avec un abaissement à 50 km/h et une signalisation « école ».

Enfin, M. Martin fait part de l'achat d'un fourgon pour la Police municipale d'un montant total de CHF 69'000.

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) annonce l'octroi d'une aide de CHF 1'000 à la Croix-Rouge suisse pour son action en Afghanistan, suite au séisme de cet été. Elle informe ensuite de la mise en place d'une navette provisoire - la ligne 97 - aux Grands-Esserts, qui dessert le centre sportif de Vessy et assure la liaison avec le Bout du Monde, le centre de Genève, Carouge ainsi que la halte du Léman Express de Champel Hôpital. Puis, elle fait part de la pose de la 1^{ère} pierre de la future école des Grands Esserts le 1er octobre à 17h30, sur place, ainsi que des prochaines manifestations, à retrouver sur le site internet de la commune.

Désignations au sein de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV), de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées «Les Rasses» et du Fonds de décoration

Pour la FIVV, le Conseil administratif nomme M. Jean-Marie Martin, M. Philippe Prost, spécialiste juridique, ainsi qu'un 3^{ème} membre dont le nom sera communiqué ultérieurement. Le PLR nomme

M. Flavio Brisotto (élu avec 24 voix et 2 abstentions) ; Le Centre, M. Cédric Ricou (élu à l'unanimité) ; LJS-PVL, M. Laurent Gaspoz (élu avec 19 voix et 6 abstentions) ; les Socialistes-Vert.e.s, M. Yves Mesot (élu avec 23 voix et 3 abstentions) et Veyrier-Ensemble, M. Joël Jousson (élu avec 23 voix et 3 abstentions).

M. Francisco Taboada (LJS-PVL) intervient pour signaler un conflit d'intérêts dans le fait que des Conseillers municipaux appartenant aux groupes Veyrier-Ensemble et Socialistes-Vert.e.s puissent siéger au sein d'une fondation telle que celle-ci. M. Martin répond : «Qu'aucune loi, ni règlement communal ne semblent l'interdire, ni les statuts des fondations communales l'exclure. Pour contourner cette problématique (le Conseil municipal exerçant la haute surveillance des fondations communales et votant leurs comptes), il paraît toutefois envisageable de demander aux Conseillers municipaux de ne pas voter sur les sujets concernant la Fondation dans laquelle ils siègent».

Cette parenthèse refermée, tous les membres désignés pour siéger à la Fondation «Les Rasses» sont unanimement élus : M. Olivier Duc, pour le PLR ; M. Bernard Pinget pour les Socialistes-Vert.e.s ; M. Nicolas Martin pour Le Centre ; M. André Vouilloz pour Veyrier-Ensemble ; M. Marco Enriquez pour LJS-PVL ; ainsi que Mmes Aline Tagliabue, Ezel Zanicoli et M. Flavio Copetti pour le Conseil administratif.

Pour le Fonds de décoration, sont élus avec 25 voix et 1 abstention : Mme Claude-France Matthey pour le PLR ; Mme Françoise Schenk-Gottret pour les Socialistes-Vert.e.s ; Mme Nérina Prelli-Piralla pour Veyrier-Ensemble ; Mme Jennifer Cristallo-Politano pour LJS-PVL ; M. Alain de Kalbermatten pour Le Centre ainsi que Mme Sidonie Carrilat et Mme Aline Tagliabue pour le Conseil administratif.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La délégation de compétences attribuée au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques est renouvelée

Émanant de la loi sur l'administration des communes (LAC), cette délégation de compétences - qu'il s'agit de renouveler pour la période 2025/2030 - permet au Conseil administratif de signer des actes authentiques pour des opérations foncières. Actuellement, elle concerne essentiellement la mise en œuvre des plans localisés de quartier des Grands Esserts. L'entrée en matière est votée à l'unanimité, ainsi que le vote immédiat et le projet de délibération.

Situé route de l'Uche, le projet de quatre bâtiments d'habitat groupé avec un rapport de surface de 60%, reste matière à discussion

Le projet s'inscrit le long de la route de l'Uche sur l'une des trois parcelles de la pièce urbaine 4 (PU4). D'une superficie de 8'834 m², il dépasse l'indice d'occupation du sol de 0,30 réservé à la zone villas. Selon l'article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI), dans un périmètre de densification accrue indiqué par le plan directeur communal (PDCom), le département peut autoriser un indice de surface de 0,6 pour autant que les constructions soient en habitat groupé ou contigu, à très haute performance énergétique (THPE) et que la surface de la parcelle excède 5'000 m². Toute dérogation de ce type est soumise à une délibération du Conseil municipal.

Mme Tagliabue souligne : «Qu'il s'agit du 1^{er} projet de construction dans le développement de la couronne villageoise et qu'il est en accord avec le Masterplan adopté à l'unanimité en 2012 par le Conseil municipal, ainsi qu'avec le PDCom de 2022, lequel préconisait un maintien de la zone 5 et une densification à 0,6.» Lors des discussions préalables, pour garantir la cohérence et l'harmonie de l'ouvrage avec l'ensemble du quartier, la commune a demandé une image directrice. Pour ce faire, un concours d'architecture a été organisé. Ses résultats ont été présentés aux riverains ainsi qu'à l'association du chemin des Cyclamens. En effet le projet implique une servitude de passage sur ce chemin et la route de l'Uche. Par ailleurs, une partie de la parcelle a été cédée gratuitement à la commune pour créer un aménagement cyclable. «Un préavis technique à la signature du Conseil administratif sera rendu à l'Office des autorisations de construire, sous réserve du respect de certaines conditions et de l'accord du Conseil municipal», conclut Mme Tagliabue qui invite ce dernier à renvoyer la présente délibération en commission Aménagement et constructions. M. Joël Jousson rappelle que :

«l'exécution du projet était prévue à l'horizon 2033-2038 selon le PDcom, le temps de réaliser les infrastructures nécessaires telles qu'écoles, crèches. Or, en commission, on nous a affirmé que cette planification n'était pas contraignante pour le maître d'ouvrage, mais seulement un élément liant l'État et la commune. Un avocat nous ayant dit le contraire, nous aimerions obtenir du Conseil administratif un avis de droit formel». Il ajoute que les projets de la couronne villageoise pourraient faire l'objet de négociations. Par exemple, l'un des bâtiments du présent projet, dont l'attique a été supprimé, pourrait en compensation, être agrandi au niveau de son sous-sol pour accueillir un équipement communal. Ce point, notamment, doit être discuté en commission. M. Philippe Sudre (Socialistes-Vert.e.s) fait observer qu'il faudra s'assurer que les conventions entre les propriétaires et la commune, mentionnées dans le PDCom, soient bien effectives. La cohésion sociale et une mixité des habitants doivent également être respectées. Tous les groupes votent l'entrée en matière et le renvoi de la délibération en commission Aménagement et constructions.

Le stockage des déchets de chantiers révèle de véritables enjeux : la décharge de Place-Verte suscite encore le débat

La loi impose d'inscrire les projets de décharge de type A, recevant des matériaux d'excavation non valorisables, dans le Plan directeur Cantonal (PDCn). La décharge de Place-Verte fait partie des 12 sites identifiés par le Canton et a été reconnue comme prioritaire. Elle devrait exclusivement desservir sa région d'implantation pour éviter les transports de matériaux sur de trop longues distances. En résumé, selon la procédure, le projet de plan directeur a fait l'objet d'une enquête publique en 2015 et reçu un préavis favorable du Conseil municipal sous certaines conditions telles que la limitation du nombre de m³ à 280'000; une distance de 100 m de toute habitation... Le plan directeur des décharges de type A a été adopté en 2017 par le Conseil d'État. Dès lors, un plan de zone a été initié en 2018, ainsi qu'une enquête publique en 2021. À la suite de celle-ci, une pétition, réunissant plus de 1'500 signatures, a été lancée. Le Grand Conseil a finalement adopté son dépôt à titre de renseignements. En 2023, une initiative cantonale a, cette fois, été déposée pour le respect d'une distance de 300 m entre les décharges de type A, les gravières et les habitations. Portée devant la Cour de justice constitutionnelle, la demande n'a pas abouti. Un 2^{ème} recours au Tribunal fédéral a été déposé et est encore en cours. «Aujourd'hui, expose Mme Tagliabue, le Conseil d'État attend le retour des communes concernées, comme Veyrier, via une résolution du Conseil municipal pour que la Confédération puisse mettre à jour son PDCn. Les échanges entre le Canton et la Confédération devraient durer jusqu'en 2027. Une procédure de plan de zone pourra être initiée parallèlement, mais ne sera pas approuvée avant la validation du PDCn par la Confédération. Une fois le plan de zone adopté par le Conseil d'État, une demande en autorisation de construire pourra être déposée et préavisée par le Conseil administratif. La longueur de la procédure nous amène à 2028 pour une exploitation de la décharge en 2032. Le Conseil administratif propose de voter favorablement cette 4^{ème} révision du PDCn qui permettra de poursuivre le projet d'aménagement de la décharge de Place-Verte dans un horizon de temps encore compatible avec les gros chantiers en cours et à venir sur le territoire communal».

Mme Anne Batardon-Chavaz (Veyrier-Ensemble) souligne que «la commune doit prendre part à l'effort collectif cantonal en accueillant une décharge de type A sur son sol, selon le principe du pollueur/payeur». Son groupe entre en matière, toutefois, sachant que le PDCn 2030 mentionne les autres communes genevoises et territoires voisins, il propose d'élargir la réflexion en commission Aménagement et constructions «pour trouver d'autres solutions telle que celle des carrières du Salève qui disposent d'une capacité de remblaiement de 18'000'000 m³». Pour le PLR, ce préavis communal n'est qu'une 1^{ère} étape, il restera à se prononcer ultérieurement sur le projet final en discutant de différents points (tels que l'emplacement et le volume d'exploitation). Il entre en matière et demande le renvoi du projet de résolution en commission, tout comme les Socialistes-Vert.e.s et le Centre. M. Charles Hutzli (Le Centre) qui a vu les images en 3D de la commune, lors de la dernière commission Aménagement et constructions, s'indigne du nombre de piscines privées «qui représentent autant

d'excavations et de déchets envoyés à des centaines de kilomètres, sans plus de préoccupations que cela». M. René Schwok (LJS-PVL) est opposé à ce projet de décharge et à une entrée en matière pour cinq raisons que l'on peut résumer par V.E.S.S.Y : Visuellement, Écologiquement, Santé, Sécurité et Youth (jeunes). L'entrée en matière est votée avec 22 voix pour, 3 contre et 1 abstention et le projet de résolution renvoyé en commission Aménagement et constructions.

L'ensemble des écoles de Veyrier disposera d'un même système d'accès électronique

En 2016, l'école de Grand-Salève avait été équipée d'un système d'accès par badge électronique. Aujourd'hui, pour harmoniser et sécuriser l'ensemble des fermetures des écoles, la commune souhaite équiper celles de Pinchat et de Bois-Gourmand du même système. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit CHF 324'000. L'entrée en matière est votée à l'unanimité, ainsi que le vote immédiat et le projet de délibération.

Le projet de motion des Socialistes-Vert.e.s pour le réaménagement des préaux des écoles est rejeté ; une démarche étant déjà initiée par la commune

Les cours de récréation étant des espaces-clés dans la socialisation et le bien-être des enfants, le groupe Socialistes-Vert.e.s propose de «trouver un consensus autour de la nécessité de reverdir ces lieux et de les adapter aux enjeux actuels». Des démarches allant dans ce sens sont déjà engagées au sein d'autres communes et de la Ville de Genève, sur une base souvent participative. À Veyrier, le projet est en cours pour le réaménagement de la cour de l'école de Grand-Salève, en lien avec l'Association des parents d'élèves de la commune de Veyrier (APCV), l'école, le voisinage... Les Socialistes-Vert.e.s suggèrent d'élargir la réflexion à l'ensemble des écoles - celle des Grands Esserts comprise - et d'y consacrer un budget plus important, d'autant que le Canton dispose de fonds à cet égard. «La commune se montre frileuse dans cette dépense, alors qu'elle alloue plus de CHF 300'000 pour un système de fermeture par badges des écoles», déclare M. Mesot. Tous les partis reconnaissent l'utilité des réaménagements mais pour le PLR, Veyrier-Ensemble et Le Centre : «Les travaux sont déjà planifiés pour les prochaines années et une démarche est en cours. Laissons-la se poursuivre sans l'interrompre ; un retard d'un an ayant déjà été pris. Il sera temps de faire des propositions lorsqu'une demande de crédit sera demandée». Le PLR et Veyrier-Ensemble n'entrent pas en matière sur ce projet de motion. Tout en les approuvant, M. Hutzli ne donne pas de consigne de vote à son groupe. LJS-PVL propose, au contraire, d'ouvrir la discussion en commission. La motion est finalement rejetée avec 15 voix contre, 4 abstentions et 7 voix pour. Mme Tagliabue conclut : «L'APCV n'a pas été associée de façon marginale au projet du réaménagement de la cour de l'école de Grand-Salève. Elle est impliquée depuis plusieurs mois. Il y a simplement des contraintes à prendre en compte comme l'exploitation du lieu pour d'autres usages». Le Conseil administratif attend le retour de la consultation participative ; après quoi, il présentera un projet et des discussions pourront être entamées.

■ **Martine Urli**

Le procès-verbal officiel des séances du Conseil municipal peut être consulté sur le site internet communal une semaine après son approbation.





SORTIE ANNUELLE DES AÎNÉS

Les 22 et 27 août, la commune de Veyrier a convié ses aînés à la traditionnelle sortie estivale. Après un accueil autour de cafés et croissants, les participants ont pris la route du Moulin de Sévery pour découvrir la Maison de la Noix et son savoir-faire.

Le groupe a ensuite rejoint l'Auberge communale d'Aubonne. Sur la terrasse de l'Esplanade, face au lac, apéritif et repas ont offert un moment convivial et gourmand, apprécié de toutes et tous.

REPAS DU 4 SEPTEMBRE

Un repas a également réuni d'autres aîné·e·s le 4 septembre à l'Auberge communale du Grand-Donzel. Comme à l'accoutumée, la qualité de la table et l'accueil chaleureux ont fait le succès de cette rencontre conviviale.





Nouveau mode d'accès automatisé aux ESREC



Mon Pass ESREC

Scannez ce QR code pour créer votre Pass ESREC ou rendez-vous sur le site

www.espaces-de-recuperation.ch

N'attendez pas et créez votre Pass ESREC dès maintenant !
Ce nouveau mode d'accès sera obligatoire dès le 1^{er} février 2026.

Comment ça fonctionne ?

- 1 **Créez votre compte en indiquant vos coordonnées personnelles** (nom, prénom, email, téléphone et adresse)
- 2 **Validez votre domicile en choisissant une de ces méthodes :**
 - (A) Indiquez votre numéro client SIG pour une validation immédiate
 - (B) Soumettez un document officiel pour une validation dans les 7 jours suivants l'envoi
- 3 **Indiquez l'immatriculation du véhicule avec lequel vous vous rendez aux ESREC**
- 4 **Validez votre compte et recevez votre QR code personnel**
- 5 **Conservez le QR code de manière digitale ou sur papier**
- 6 **Présentez votre QR code à la borne à l'entrée de l'ESREC**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX





NOUVEAUTÉS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Labellisés Fourchette verte, nos restaurants scolaires poursuivent leur engagement en faveur d'une alimentation saine et équilibrée.

La commune investit dans la formation du personnel et l'acquisition de fours modernes, peu énergivores, pour allier qualité culinaire et respect de l'environnement.

Début novembre, nous sommes passés à un système de liaison froide qui permet de préserver au mieux la valeur nutritionnelle et la qualité gustative des repas. Ces améliorations reflètent une priorité constante : le bien-être, la santé et le contentement des enfants.

Ces nouveaux équipements seront également mis à disposition lors des locations de salles.

LE CALENDRIER 2026

Toutes les informations importantes sur le tri, la récupération et le ramassage des déchets, ainsi que sur les services communaux sont publiées chaque année dans le calendrier offert par la commune.

Il sera déposé dans toutes les boîtes aux lettres de la commune dans le courant du mois de décembre, accompagné du flyer regroupant le programme annuel des ramassages spéciaux. Ces documents seront imprimés sur du papier recyclé respectant les principes du développement durable et seront également publiés sur le site internet de la commune.

ACTION NEZ ROUGE

Fidèle au poste, Rodolphe, notre petit renne au nez rouge préféré, a célébré cette année ses 33 années d'activité à Genève.

Ne pas oublier que c'est une idée toute simple qui est à l'origine du « concept Nez Rouge » et de notre histoire. Une idée à la fois simple, symbolique et concrète, qui nous a permis et nous permettra encore de faire un petit bout de chemin.

Nous souhaitons réduire le nombre d'accidents de la route causés par la conduite avec des facultés affaiblies (fatigue, alcool, drogues, médicaments, etc.). Notre action fait parler d'elle et sensibilise la population aux risques que représentent la conduite avec des facultés affaiblies.

Nez Rouge prône le principe du « conducteur désigné » : au sein d'un groupe.

Une récente étude, 2021, démontre que plus du 50% des personnes qui ont pratiqué Nez Rouge, bénévoles et usagers, vont modifier leurs habitudes de déplacements.



Notre mission :

Prévenir les accidents de la route en accompagnant, gratuitement et dans leur propre voiture, les personnes dont les facultés sont diminuées par l'alcool, la fatigue ou pour toute autre raison.

Alors n'hésitez plus, pendant notre période d'activité, de nous appeler !

En dehors de notre période d'activité, pensez à vous organiser afin que vos trajets soient toujours effectués en toute sécurité.

APÉRITIF COMMUNAL ET PRIX DU MÉRITE 2025

Le 8 janvier 2026 à 19h00
Salle Grand-Salève

Le Mérite de Veyrier sera remis à l'occasion de l'apéritif communal qui aura lieu le jeudi 8 janvier 2026. Nous vous rappelons que les habitants de la commune peuvent proposer le nom d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une équipe sportive, d'une société ou d'un groupement qui a fait honneur à la commune de Veyrier ou a rendu d'éminents services à la collectivité.



Les candidatures doivent être adressées par écrit à la mairie, signées et si possible motivées, au plus tard le 10 décembre 2025 avant 12h00. L'enveloppe portera la mention « Mérite de Veyrier » et sera ouverte lors d'une séance réunissant les membres du jury.

Le Mérite 2024 a été attribué à Madame Chantal Roschi qui, depuis plus de dix ans, parcourt inlassablement les routes, chemins et sentiers de Veyrier en traquant le déchet disgracieux, Chantal transforme un geste simple en un modèle de civisme.

Le second méritant 2025 est un enfant du village, installé à Berlin et plus connu sous le nom de Rylsee, Cyril Vouilloz a parcouru le monde de projets en projets, mélangeant typographie, street art, avec un message toujours très positif et inspirant.

UN NOUVEL AMÉNAGEMENT SUR LA PARCELLE 5209

Le Conseil municipal, se désolant de voir que la parcelle communale jouxtant le terrain de football du village (parcelle 5209) était laissée à l'abandon et ne profitait pas aux Veyrites, a adopté une motion en hiver 2025 pour un aménagement temporaire de celle-ci.

L'objectif : offrir aux habitants un espace public convivial, accessible et évolutif, tout en respectant la vocation future du terrain.

Mandaté par le Conseil administratif, le service des Routes et des espaces verts (SREV) a piloté l'ensemble du projet, depuis la recherche d'offres jusqu'à l'obtention des autorisations nécessaires. Les travaux ont été réalisés durant l'été 2025.

L'aménagement se déploie le long d'un cheminement piétonnier traversant la parcelle, entre le terrain de football du village et la route de l'Uche. Ce sentier en matériau perméable accueille différents modules, tous entièrement démontables et réutilisables, selon la volonté exprimée par le Conseil municipal.

Parmi les équipements installés, on trouve :

- Une balançoire double avec nacelle bébé et siège standard
- Un terrain de pétanque (3 x 12 m)
- Un module de street workout pour les personnes dès 1,40 m
- Une arche d'ombrage avec tables et bancs pour créer un coin détente
- Des bancs et des centres de tri
- Des bacs à fleurs et deux massifs thématiques : l'un « montagnard », l'autre « méditerranéen »

Le projet a été conçu à l'issue d'un travail de concertation entre les membres de la commission des constructions, les services techniques et les autorités communales. Il répond à une demande claire : proposer un lieu de vie temporaire, mais de qualité, dans l'attente d'un aménagement pérenne de la parcelle. Il est rappelé que celle-ci fait l'objet d'une demande de déclassement pour accueillir principalement des équipements publics.

Cet espace, désormais ouvert à toutes et tous, est à découvrir librement, que ce soit pour une pause, une activité sportive ou un moment en famille.

